



## LIGUE D'AQUITAINE DE HANDBALL

Association de la loi 1901  
Siège Social : 174 avenue du Truc – 33700 MERIGNAC

### PROCES VERBAL DE LA REUNION DE BUREAU DIRECTEUR

Du 20 DECEMBRE 2011

**Présents** : Francis CONQUES, Eric JULLIG, Irène MEROP-VICENS, Julie CAILLET PERON

Excusés : Sylvie GAÛZERE, Jean-Pierre FEUILLAN

Sous la présidence de Marie-Christine BIOJOUT.

La séance est ouverte à 18H00, au siège de la Ligue.

#### **1. ACHAT D UN COMPRESSEUR**

Après présentation d'un compresseur trouvé par A. Milhé, le Bureau Directeur propose avant l'achat, de contacter B.Piquet pour analyse de celui déjà en notre possession et comparaison avec celui présélectionné. Mandate Irène Merop-Vicens pour s'occuper de cette intervention.

#### **2. AMENDE BOSDARROS**

Concernant l'amende pour non représentation à l'AG de ligue du 19 novembre 2011, facturée au club de Bosdarros, et vu que le club a justifié la non réception de la convocation, le Bureau Directeur décide d'annuler l'amende financière.

Le Bureau Directeur décide qu'à partir du 1<sup>er</sup> mars 2012, tous les courriers et convocations seront envoyés sur les adresses standardisées des clubs.

#### **3. DEVIS ESPACE MICRO**

Suite au devis d'Espace Micro, pour la sauvegarde des données de la Ligue, et vu le cout élevé de cette prestation, le Bureau Directeur mandate I. MEROP-VICENS, pour demander une nouvelle proposition, pour mettre à part une sauvegarde des années précédentes et des vidéos sur un disque dur externe, et sauvegarder uniquement les données de l'année en cours.

#### **4. RGO 2012**

Après présentation, par A. Milhé et P. Passemar, de l'organisation des Rencontres Guy Otternaud des 14, 15 et 16 juin 2012, et du budget prévisionnel s'y rapportant, le Bureau Directeur valide dans le principe qui a été présenté, les 5èmes rencontres RGO, avec pour objectif de l'inscription de 45 participants minimum.

#### **5. AMENDES**

Le Bureau Directeur prend acte des divers courriers et mails reçus, concernant les amendes dues, et entérine les décisions prises par rapport à la non application des règlements généraux votés en AG. Mc Biojout rappelle qu'il existe une procédure d'appel et que cette procédure devra être rappelée aux clubs.

#### **6. DEMANDE SALARIES**

Suite à la demande des salariés concernant une entrevue avec Le Bureau Directeur, ce dernier mandate I. Merop-Vicens pour faire une première rencontre.

## **7. RESEAUX SOCIAUX**

Suite à la réunion sur les réseaux sociaux, diligentée par le CROS, à laquelle a participé Julie CAILLET PERON,

Le Bureau Directeur décide l'ouverture d'une page Face Book pour la Ligue et mandate Julie CAILLET PERON, pour la mise en place de ce nouveau moyen de communication.

La séance est levée à 20H30.

**La Présidente**



**Marie-Christine BIOJOUT**

**La Secrétaire Générale**



**Irène MEROP-VICENS**